



RÈGLEMENT ROUTE

COUPE DE FRANCE DAMES

DRAG BICYCLES



2015

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PREAMBULE	3
ARTICLE 2. PARTICIPATION	3
ARTICLE 3. NATURE ET COMPOSITION DES EQUIPES	3
3.1 - Epreuves du calendrier national	
3.2 - Epreuves du calendrier international	
ARTICLE 4. CLASSEMENTS INDIVIDUELS	4
4.1 - Epreuves du calendrier national	
4.2 - Epreuves du calendrier international	
4.3 - Classements généraux des Epreuves individuelles	
ARTICLE 5. CLASSEMENT PAR EQUIPES DE DIVISION NATIONALE	5
5.1 - Epreuves du calendrier national	
5.2 - Epreuves du calendrier international	
5.3 - Classement général des Divisions Nationales	
ARTICLE 6. BAREME DE POINTS	6
ARTICLE 7. LISTE DES EPREUVES RETENUES	7
ARTICLE 8. DEPANNAGE	7
8.1 - Pour les épreuves du calendrier national	
8.2 - Pour les épreuves du calendrier international	
ARTICLE 9. PENALITES	8
ARTICLE 10. INDEMNITES DEPLACEMENT ET HEBERGEMENT	8
10.1 - Pour les épreuves du calendrier national	
10.2 - Pour les épreuves du calendrier international	
ARTICLE 11. DOTATIONS	8
11.1 - Pour les épreuves du calendrier national à la charge de l'organisateur	
11.2 - Pour les épreuves du calendrier international	
11.3 - La FFC prendra en charge	
ARTICLE 12. RECOMPENSES ET PROTOCOLES	9
ARTICLE 13. DIFFUSION DES RESULTATS	9
ARTICLE 14. ENGAGEMENTS PAR INTERNET	9
14.1 - Pour les épreuves du calendrier national	
14.2 - Pour les épreuves du calendrier international	

ARTICLE 1. Préambule

La Coupe de France Dames Drag Bicycles, organisée par la Fédération Française de Cyclisme, a pour but de promouvoir le cyclisme féminin sur route.

Cette Coupe de France porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier FFC (Classe 1.15 et Classe 2.15) et au calendrier international (Classe WE 1.1 et 1.2).

ARTICLE 2. Participation

Les épreuves retenues à la Coupe de France Dames Drag Bicycles sont ouvertes aux équipes françaises et étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.

ARTICLE 3. Nature et composition des équipes

Article 3.1 - Epreuves du calendrier national (Classe 1.15 / Classe 2.15)

Toutes les épreuves se disputent **à titre individuel** avec :
un classement Coupe de France individuel par catégorie. (cf article 4)
un classement Coupe de France par équipes de Divisions Nationales. (cf article 5)

✓ **Nature des participantes admises, par ordre prioritaire :**

- I –Équipes DN Dames labellisées en début de saison avec une obligation d'invitation
- II - Equipes féminines UCI françaises.
- III - aux équipes régionales
- IV - aux équipes départementales
- V - aux équipes de clubs
- VI - et aux individuelles.

✓ **Composition des équipes dans les épreuves du calendrier national :**

Chaque équipe devra être composée de 5 compétitrices avec un minimum de 3 coureurs. La composition officielle devra être confirmée à la réunion des DS.

Au-delà de 5 compétitrices, les engagements seront inscrits à titre individuel. Les compétitrices engagées à titre individuel ne peuvent pas rentrer dans le classement par équipe de DN quelle que soit leur place.

Article 3.2 - Epreuves du calendrier international (Classe WE1.1 & 1.2)

✓ **Nature des équipes admises, par ordre prioritaire :**

Pour les épreuves inscrites au calendrier international, c'est donc le règlement international qui s'applique. Les trois épreuves du calendrier international sont : « *Cholet Pays de Loire* », *Grand Prix du Morbihan* » et « *Grand Prix de Plumelec Morbihan Dames* » - Cf Article 7

Ces 3 épreuves sont ouvertes par ordre prioritaire :

- I - aux équipes féminines UCI, (françaises et étrangères)
- II - aux équipes nationales,
- III - Equipes DN Dames labellisées en début de saison avec une obligation d'invitation
- IV - aux équipes régionales et de club
- V - et aux équipes mixtes.

Ces équipes pourront faire appel à des Juniors 2^{ème} année avec l'autorisation de la fédération nationale concernée.

✓ **Composition des équipes dans les épreuves du calendrier international :**

Chaque équipe devra être composée de 6 compétitrices avec un minimum de 4 coureurs (cf Article 2.2.003 du règlement UCI), sachant que les équipes incomplètes pourront se regrouper en équipe mixte dans le respect des dispositions règlementaires définies par l'UCI.

ARTICLE 4. Classements individuels

Plusieurs classements individuels seront réalisés :

- ✓ Classement individuel «scratch» Elite
- ✓ Classement individuel Espoirs (19/22ans) à la place réelle, sur la base du même barème que le classement individuel «scratch» Elite
- ✓ Classement individuel «Juniors» (17/18 ans) selon le barème spécifique (Cf Article 6) en dehors du classement "scratch" elite.

Seules les compétitrices titulaires d'une licence FFC ou d'une attestation d'appartenance au titre d'un club français délivrée par la FFC ainsi que les compétitrices étrangères appartenant aux équipes féminines UCI françaises seront prises en considération pour les classements individuels de la Coupe de France.
Elles marqueront des points correspondant à leur place réelle dans chacune des épreuves.

Article 4.1 - Epreuves du calendrier national (Classe 1.15 / Classe 2.15)

Les 8 épreuves du calendrier national de la Coupe de France Dames retenues, référencées dans le tableau de l'article 7, servent de support au classement de la Coupe de France Dames, selon le barème de l'article 6.

Article 4.2 - Epreuves du calendrier international (Classe WE)

Seule l'épreuve du calendrier international WE 1.1 « Grand Prix de Plumelec Morbihan Dames » référencée dans le tableau de l'article 7, sera retenue pour le classement individuel de la Coupe de France Dames, selon le barème de l'article 6.

Important :

Les juniors ne marqueront aucun point au classement général individuel dans les épreuves internationales.

Article 4.3 - Classements généraux individuels

Les coureurs ayant totalisés le plus grand nombre de points seront déclarés vainqueurs (ou leaders pour les épreuves intermédiaires).

En cas d'égalité de points il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places individuelles obtenues.

En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière épreuve sera prépondérant.

Pour les classements généraux finaux individuels, «**scratch**» **Elite & Espoirs (19/22ans)**, sur les 9 épreuves retenues, il sera pris en compte des **7 meilleurs résultats en points individuels pour chacune des participantes.**

Pour le classement général final individuel **Juniors**, sur les 8 épreuves du calendrier national de la Coupe de France Dames retenues, référencées dans le tableau de l'article 7, il sera pris en compte **des 6 meilleurs résultats en points individuels pour chacune des participantes.**

Nota : L'épreuve à étapes 2.15 est considérée comme une épreuve.

ARTICLE 5. Classement par équipes de Division Nationale

Article 5.1 - Epreuves du calendrier national (Classe 1.15 / Classe 2.15)

Le classement par équipes de Division Nationale sera établi sur les seules équipes françaises labellisées DN DAMES, à l'issue de chaque manche.

Dans ce classement par équipes, il sera pris en compte les concurrentes françaises ou étrangères titulaires d'une licence FFC ou d'une attestation d'appartenance appartenant à l'équipe DN Dames et **confirmée** au moment de l'engagement de l'équipe.

Les concurrentes regroupées en équipe mixte par exemple ne rentreront pas dans ce classement par équipe.

A l'issue de chaque épreuve en ligne (Classe **1.15**), un classement par équipes DN DAMES sera établi par l'addition des places réelles au classement de l'épreuve, avec la prise en compte des trois meilleurs coureurs, puis, les équipes terminant avec 2 coureurs et enfin les équipes terminant avec 1 coureur.

Pour l'épreuve par étapes **2.15**, le classement par équipe DN Dames sera établi **sur la base du classement général final individuel de l'épreuve** selon le même principe que ci-dessus.

Le classement par équipes établi donnera lieu à l'attribution de points suivant le barème de points de l'article 6 (colonne G).

NOTA :

Les Juniors rentrent dans le classement par équipes de Division Nationale.

En cas d'égalité de points entre les équipes, il sera pris en compte de la meilleure place individuelle obtenue.

Article 5.2 - Epreuves du calendrier international (Classe WE1.1 & 1.2)

A l'issue de chaque épreuve en ligne (Classe WE 1.1 & 1.2), un classement par équipes DN DAMES sera établi par l'addition des places réelles au classement de l'épreuve, avec la prise en compte des trois meilleurs coureurs, puis les équipes avec les 2 coureurs et enfin les équipes terminant avec 1 coureur.

Le classement par équipes établi donnera lieu à l'attribution de points suivant le barème de points de l'article 6 (colonne H).

NOTA :

Les Juniors rentrent dans le classement par équipes de Division Nationale.

En cas d'égalité de points entre les équipes, il sera pris en compte de la meilleure place individuelle obtenue.

Article 5.3 - Classement général des équipes de Divisions Nationales

Sur les 11 épreuves retenues référencées à l'article 7, il sera pris en compte les **9 meilleurs résultats totaux en points pour chacune des équipes de DN Dames.**

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur de la Coupe de France Dames par équipes de DN.

En cas d'égalité de points au classement général final par équipes, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues au classement par équipe de chaque épreuve.

En cas de nouvelle égalité, le classement par équipe de la dernière épreuve sera prépondérant.

ARTICLE 6. Barème des points

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 7 seront conformes au barème ci-dessous :

COUPE DE FRANCE DAMES 2015 - BAREME DE POINTS							
Classements individuels "Scratch" Elite, Espoirs et Juniors							
Classement par équipes de Division Nationale (à la place réelle)							
Classements individuels						Classement par équipes de Division Nationale	
A	B	C	D	E	F	G	H
	Compte pour les classements individuels ("Scratch" Elite, Espoirs)			Classement individuel spécifique Juniors			
	Epreuve 1.15	Epreuve 2.15 (Etape ou Demi étape)	Epreuve WE 1.1	Epreuve 1.15	Epreuve 2.15 (Etape ou demi étape)	Epreuve 1.15 sur le classement de l'épreuve Epreuve 2.15 sur le Classement Général Final individuel	Epreuve WE 1.1 & 1.2
PLACE	Place réelle	Place réelle	Place réelle (sur la base du classement de l'épreuve)	Toutes les épreuves	Toutes les étapes	Barème par équipe de DN (Equipes terminant à 3 coureurs / 2 coureurs / 1 coureur) (Base : place réelle)	Barème par équipe de DN (Equipes terminant à 3 coureurs / 2 coureurs / 1 coureur) (Base : place réelle)
1	90	30	120	60	20	60	90
2	70	23	95	50	15	50	70
3	60	19	80	45	13	45	60
4	55	17	72	40	11	40	55
5	52	16	68	35	10	35	52
6	49	15	64	32	9	32	49
7	46	14	60	29	8	29	46
8	43	13	56	26	7	26	43
9	40	12	52	23	6	23	40
10	37	11	48	21	5	21	37
11	34	10	45	20		20	34
12	31	9	41	19		19	31
13	28	8	37	18		18	28
14	25	7	33	17		17	25
15	22	6	29	16		16	22
16	20	5	26			15	20
17	18	4	23			14	18
18	16	3	21			13	16
19	14	2	19				
20	12	1	17				
21	11		16				
22	10		15				
23	9		14				
24	8		13				
25	7		12				
26	6		11				
27	5		10				
28	4		9				
29	3		8				
30	2		7				
31			6				
32			5				
33			4				
34			3				
35			2				

Nota : Sur l'ensemble des épreuves de la Coupe de France Dames, si des coureurs appartenant à des équipes étrangères viennent à rentrer dans ces barèmes de points, les points à la place seront bloqués.

ARTICLE 7. Liste des épreuves retenues

COUPE DE France DAMES 2015		
ATTRIBUTION 2015	NOM EPREUVE	DATE 2015
Manche 1	GRAND PRIX DE CHAMBERY	15-mars-15
Manche 2 Epreuve du calendrier international	CHOLET PAYS DE LOIRE	22-mars-15
Manche 3	PRIX DE LA VILLE DU MONT PUJOLS	6-avr.-15
Manche 4	LA MERIGNACAISE	1-mai-15
Manche 5	LES PETITES REINES DE SAUTERNES	3-mai-15
Manche 6	GRAND PRIX FEMIN'AIN D'IZERNORE	17-mai-15
Manche 7 Epreuve du calendrier international	GRAND PRIX DU MORBIHAN	29-mai-15
Manche 8 Epreuve du calendrier international	GP DE PLUMELEC MORBIHAN DAMES	30-mai-15
Manche 9	CLASSIC FEMININE VIENNE POITOU-CHARENTES	21-juin-15
Manche 10	TOUR DU HAUT SAINTONGE	5-juil.-15
Manche 11	TOUR DE CHARENTE-MARITIME FEMININ	1 et 2/08/2015

ARTICLE 8. Dépannage

Chaque épreuve se déroulant en priorité par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipières est autorisé. L'ordre des voitures pour le dépannage sera établi une heure avant le départ de chaque épreuve ou à l'issue de la réunion des directeurs sportifs organisée la veille.

Article 8.1 - Pour les épreuves du calendrier national :

Pour la première épreuve, conformément à la réglementation fédérale, il sera réalisé un tirage au sort entre les équipes présentes à la réunion des DS, puis un 2ème tirage pour les équipes absentes.

Pour les autres épreuves, (hors épreuves internationales), l'ordre des voitures sera établi selon le principe suivant :

1- Les équipes des compétitrices participantes **présentes** dans l'ordre du classement individuel provisoire de la Coupe de France des DN.

2- 1er tirage au sort : les équipes n'ayant pas de compétitrices classées et présentes à la réunion.

3- 2ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion

Pour les concurrentes à titre individuel, l'organisateur mettra en place un dépannage neutre.

NOTA : Pour la course à étapes, même principe pour la 1ère étape, puis application du règlement des courses à étapes.

Article 8.2 - Pour les épreuves internationales :

Le règlement international UCI s'applique. (cf. 2.3.018 du règlement UCI) :

ARTICLE 9. Pénalités

La concurrente faisant l'objet d'une mesure disciplinaire pour une infraction au règlement, (mise hors course) se verra retirer les points qu'elle aura acquis dans l'épreuve considérée.
Toute infraction aux règlements FFC et UCI relatifs à la lutte contre le dopage entraînera la suppression des points acquis par la concurrente lors de l'épreuve concernée.
Les points ainsi perdus par la concurrente sanctionnée ne pourront en aucun cas être attribués à une autre concurrente.

ARTICLE 10. Indemnités Déplacements et hébergement

Article 10.1 - Pour les épreuves du calendrier national :

Déplacement :

La FFC indemniser les équipes participantes françaises pour l'aide aux frais de déplacement (DN, Equipes régionales et départementales, clubs, entente...) par l'intermédiaire d'une enveloppe globale répartie sur la totalité des épreuves retenues en Coupe de France Dames qui sera "ventilée" à l'issue de la coupe de France Dames 2015.

Le calcul de l'indemnisation sera réalisé sur une base commune à toutes les équipes.

Hébergement :

Epreuve à étapes

L'hébergement la veille de l'épreuve des concurrentes éloignées est laissé à l'appréciation de l'organisateur, seule **obligation**, la prise en charge des concurrentes entre les étapes.

Article 10.2 - Pour les épreuves du calendrier international :

Déplacement et/ou Hébergement:

Application de la réglementation UCI

ARTICLE 11. Dotations

Article 11.1 - Epreuves du calendrier national à la charge de l'organisateur :

- ✓ Classement "scratch" Elite : Grille 610 € / 15 prix
- ✓ Prix spéciaux Espoir ou junior : Grille 152 € / 5 prix

Article 11.2 - Epreuves du calendrier international

- ✓ Le règlement international UCI s'applique

Article 11-3 - La FFC prendra en charge :

- ✓ Les maillots de « leader » pour les classements « Scratch » Elite, Espoirs (19-22 ans) et Juniors (17-18 ans) |
- ✓ Les trophées du classement général final de la Coupe de France (« Scratch » Elite, Espoirs, Juniors et DN).
- ✓ La dotation des classements généraux finaux de la Coupe de France Dames :
 - . Classement général "scratch" Elite : Grille 3125 € / 15 prix
 - . Classement général Espoirs : Grille 991 € / 10 prix
 - . Classement général Juniors : Grille 459 € / 5 prix
 - . Classement général DN : Grille 500 € / 3 prix

ARTICLE 12. Récompenses et protocoles

Epreuves avec classement général individuel :

L'organisateur récompensera à l'issue de son épreuve le coureur vainqueur "scratch", la première « Espoir » (19/22 ans) et la première « Junior » (17/18 ans) ainsi que l'équipe DN Dames vainqueur du jour.

L'organisateur pourra fleurir les leaders provisoires de la Coupe de France aux classements «scratch», «Espoir» (19/22 ans) et « Junior » (17/18 ans) lors de la remise des maillots.

La FFC remettra par l'intermédiaire de son représentant, un maillot de leader aux premières des classements généraux provisoires de la Coupe de France «scratch», «Espoir» (19/22 ans) et « Junior » (17/18 ans).

Classement général des DN :

L'organisateur présentera et pourra fleurir les leaders provisoires de la Coupe de France.

Pour la finale programmée les 1 et 2 août 2015, la F.F.C remettra un trophée aux trois premières équipes du classement par équipes de la Coupe de France DN Dames.

L'organisateur remettra une gerbe de fleurs et autres attributs à chacun des coureurs de l'équipe Vainqueur de la Coupe de France DN Dames.

ARTICLE 13. Diffusion des résultats

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication sur le site internet FFC : www.ffc.fr avec une possibilité de diffusion sur les autres supports : newsletter FFC ou réseaux sociaux.

ARTICLE 14. Engagements par Internet

Article 14.1 - Epreuves du calendrier national (Classe 1.15 / Classe 2.15)

Pour répondre aux besoins de l'organisateur dans la publication des listes d'engagées (titulaires, remplaçantes et encadrement) et pour la promotion de l'épreuve, les sélections participantes pourront envoyer leurs engagements à partir de J-30 du début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront intervenir jusqu'à J-5 avant le début de l'épreuve.

Sur le principe, une concurrente qui n'est pas engagée, ne pourra pas participer à l'épreuve. Tout cas particulier sera traité par le collègue des arbitres en concertation avec l'organisateur.

Article 14.2 - Epreuves du calendrier international (Classe WE)

Modalités Article 1.2.049 de l'UCI

L'organisateur invite les équipes au moins 60 jours à l'avance qui devra, par écrit, faire savoir s'il désire participer à son épreuve ou s'il décline l'invitation.

40 jours avant l'épreuve, l'organisateur envoie un bulletin d'engagement UCI et informe les invitées si leur participation n'est pas acceptée.

20 jours avant l'épreuve, l'invitée renvoie à l'organisateur l'original du bulletin dûment complété.